



Dispositions d'exécution pour le Championnat individuel Junior au pistolet 10m (CIJ-P10) Finale 2025

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 4.76.05 f

La Division pistolet émet pour la Finale du Championnat individuel junior au pistolet 10m (CIJ-P10) les Dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat individuel junior (CIJ-P10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 DE relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Para Sport (WSPS)
- 1.5 Directives sur la lutte contre le dopage

2. Date de la Finale / Lieu

Dimanche, le 23 mars 2025, Stand de tir «Zälgli», 2556 Schwadernau

3. Participants

Le nombre de participants par classe d'âge à la Finale sera fixé de façon proportionnelle au vu de la participation au tir de qualification (maximum 78 participants au total), ce sont:

U13	x participants	U17	xx participants
U15	xx participants	U19	xx participants
		U21	xx participants

3.1 Participants à la Finale ISSF

Les 6 meilleurs tireurs des classes d'âge U17/U19/U21 participent à la Finale ISSF.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4. Programme de compétition

1^{ère} partie: Programme de qualification de 4 séries à 10 coups chacune, sur cibles électroniques (le total des 40 coups donne le résultat. En cas d'égalité, appui par

1. le nombre le plus élevé de mouches;
2. le total de la dernière passe, puis de l'avant-dernière, etc.;
3. le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc.

2^e partie: La Finale se déroulera conformément aux Règles ISSF. Deux séries de 5 coups en 250 secondes. Le programme de la Finale compte 24 coups.

4.1 Aides de tir

Lors de la Finale, seuls les aides de tir mises à disposition par la FST peuvent être utilisées.

- U10 – U13: appui fixe
- U15: appui mobile

Les contrepoids individuels sont à apporter.

5. Compétence

Le concours est dirigé par le préposé au CIJ-P10. La direction du tir est désignée par la DP de la FST et elle est responsable de l'exécution de cette Finale conformément au Règlement du Championnat individuel junior.

6. Entrée en lice

Les tireurs se présentent à l'heure mentionnée dans le programme de la journée au contrôle de l'équipement et des armes, où ils recevront un dossard qui doit être porté conformément à la réglementation en vigueur.

7. Contrôle des armes et de l'habillement

Les RTSp et les Règles ISSF sont applicables. Le contrôle des armes est obligatoire et doit être fait selon le programme de la journée. La direction du concours se réserve la possibilité de procéder à des contrôles supplémentaires. En cas de constat d'irrégularités, le tireur est disqualifié.

8. Tir

Il y a lieu de prêter une attention toute particulière à l'usage de l'arme. En cas d'infraction aux prescriptions, le tireur fautif est responsable tant sur le plan civil que pénal.

9. Temps de tir

Installation au poste de tir:	5 minutes (annonce 30 secondes avant la fin)
Préparation et coups d'essai:	15 minutes
Temps de tir:	50 minutes (annonces 10 et 5 minutes avant la fin)

10. Contrôle et indication du temps

Le contrôle du temps effectué par la direction du tir fait foi. Les indications de temps sont données de vive voix.

11. Interruption de la compétition

En cas d'interruption de la compétition sans faute du tireur (défectuosité de la cible, etc.) celui-ci a droit à des coups d'essai supplémentaires avant la reprise de la compétition ainsi qu'à une bonification de 3 minutes. La direction du tir est responsable du contrôle du temps imparti.

12. Assistance des tireurs

Les assistants n'ont pas le droit de se tenir auprès du tireur en lice et doivent rester derrière la barrière. Ils peuvent toutefois s'entretenir brièvement avec le tireur pour lui transmettre des renseignements, mais seulement sur autorisation de la direction du tir. Les assistants n'ont pas accès aux cibles. En cas de contravention, la direction du tir se réserve le droit de disqualifier le tireur en question.

13. Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage peuvent être ordonnés lors de la Finale du CIJ-P10.

14. Protestation

Toute protestation ou plainte doit être déposée par écrit, immédiatement pendant le tir ou au plus tard à la fin de la relève en question, par écrit auprès de la direction du tir (formulaire tenu à disposition par la direction du tir). Une caution de Fr. 50.- sera alors encaissée. Si la décision du Jury du concours n'est pas acceptée, un recours peut être interjeté dans les 10 minutes auprès de la direction du concours. La décision de la direction du concours est définitive. Si la réclamation est retenue, la caution est remboursée.

15. Jury

La composition du Jury du concours sera affichée dans le stand.

16. Règlements

Les règlements seront appliqués dans les priorités suivantes:

- 1^{ère} priorité: Règles ISSF
- 2^e priorité: RTSp
- 3^e priorité: Règlement CIJ-P10
- 4^e priorité: Dispositions d'exécution pour la Finale CIJ-P10 2025

17. Licence

Le Championnat individuel junior (CIJ-P10) n'est pas soumis à l'obligation de la licence.

18. Inscription

Les responsables CIJ-P10 des SCT enregistreront les résultats sur la plateforme en ligne au plus tard jusqu'au **28 février 2025** et confirmeront par voie électronique une éventuelle participation à la finale. Les inscriptions tardives ne peuvent plus être prises en considération pour la Finale. Accès à la plateforme en ligne: <https://score.swissshooting.ch>

19. Renonciation

Les tireurs qualifiés qui sont empêchés de participer à la Finale sont priés d'informer au plus tard jusqu'au **10 mars 2025** par courriel le préposé au CIJ-P10 de la FST.

20. Adresse du préposé CIJ-P10 de la FST

Reto Müller, Längjuchweg 3, 2577 Siselen

Mobile: 079 755 39 36

Courriel: reto.mueller@swissshooting.ch

21. Distinctions

Les rangs 1 à 3 reçoivent des médailles. Aux rangs 4 à 6 sont remis des diplômes.

22. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 13 juin 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Reto Müller
Chef de la	Préposé au
Division pistolet	CIJ-P10